

Le Média Social 29 janvier 2026 : En 2025, l'association « Les petits Frères des Pauvres » a recensé une trentaine de « morts solitaires ». Elle a constitué un site qui recense ces morts dans 'extrême solitude et propose « des bons réflexes face à une suspicion de mort solitaire autour de vous ». Les Petits Frères des pauvres notent que ces situations violentes ne sont que la résultante de la « mort sociale » qui toucherait autour de 750 000 personnes âgées. L'association a décidé de créer un « observatoire de la mort solitaire ». Il sera chargé de « collecter des données fiables sur la fréquence et les conséquences de la mort solitaire », « d'analyser les facteurs de risque et de proposer des recommandations concrètes ».

AFP 4 février 2026 : Une deuxième lecture de la loi sur la fin de vie revient à l'Assemblée Nationale, après le rejet de cette réforme sociétale par les sénateurs.

Le Média Social 2 février 2026 : Action Sociale de la CNAV : Timide revalorisation du barème de ressources OSCAR, qui permet de déterminer la participation des retraités pour les heures d'accompagnement à domicile à hauteur de 0,9%.

ASH 3 février 2026 : Budget 2026 : le code général des impôts indique, dans le chapitre réservé au service à la personne : « peuvent être regardés comme des activités du service à la personne, les services fournis à la résidence. Désormais ces services devront être fournis, soit par un même salarié, un même organisme, une même entreprise ou une même association rendant des services d'aide à domicile, incluant les activités effectuées à cette même résidence. »

AFP 5 février 2026 : Les députés ont approuvé, en commission, la création d'un droit à l'aide à mourir, dont les contours sont quasiment identiques à ceux adoptés en mai à l'Assemblée.

FNAR « au fil des jours » n° 219 8 février 2026 : Un projet de décret modifie les seuils des capacités d'accompagnement du dispositif « Un chez soi d'abord ». Ceci est un dispositif d'appartement de coordination thérapeutique pour des personnes sans abri, présentant des troubles psychologiques sévères.

La Ministre déléguée aux personnes Agées et Handicapées, Charlotte Parmentier Lecocq a annoncé un plan Grand Age pour le 12 février 2026.

Rapport de l'Académie de médecine : nous passons, en moyenne 30% de notre vie après 60 ans. Cet allongement de l'espérance de vie est une opportunité à condition qu'il ne soit pas associé à la dépendance. Il est nécessaire de proposer un vieillissement en bonne santé selon la définition de l'OMS, c'est-à-dire, « pouvoir continuer ce qui est important à faire pour chacun d'entre nous ». Selon les trois recommandations suivantes :

- 1) – Maintenir la capacité intrinsèque et les fonctions
- 2) – Mettre en place une couverture vaccinale optimale, évaluer les risques et proposer un diagnostic précoce des principales pathologies liées à l'âge
- 3) – Développer la recherche en neuroscience (âge biologique et nouvelles thérapies)

Le média Social 5 février 2026 : Face à l'ampleur des maltraitances envers les personnes âgées et les personnes handicapées, les Agences Régionales de Santé (ARS) doivent mettre

en place des cellules dédiées prévues par la loi « Bien Vieillir » du 8 avril 2024. Dans une instruction du 30 janvier 2026, la Direction Générale de la Cohésion Sociale ('DGCS) apporte des précisions pour accompagner les ARS dans la mise en œuvre effective de ces cellules.

La Dépêche 6 février 2026 : A partir de données inédites, la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) projette une accélération sans précédent, du vieillissement de la population. Elle pose une question : où et comment accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie, alors que les capacités d'accueil stagnent et que la loi « grand âge » se fait toujours attendre (étude fondée sur les années du modèle LIVIA – lieux de vie et autonomie.

Francis De Block